



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 AVRIL 2012

Présents : Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Philippe FOL, Béatrice FOL, Jean-Pierre VUICHARD, Agnès HUYTON, Ludovic VUICHARD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Frédéric FOL.

Procuration : Gisèle MEYNET donne procuration à Christian BURNIER
Roger VESIN donne procuration à Maurice VIOUD

Excusés : François-Michel DREVET

Absent(s) : Sophie TALLON, Franck BURNET.

Secrétaire de séance : Agnès HUYTON.

Compte-rendu de la réunion du 28 mars 2012 :

Monsieur le Maire précise que, suite à l'oubli de l'amortissement des subventions, le Budget Primitif Annexe de l'eau 2012, s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Exploitation : 98 642,70 €
- Investissement : 29 072,85 €

I. Communauté de Communes du Genevois (CCG) : modification des statuts / compétence « Eau ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'étendre les compétences optionnelles de la Communauté de Communes du Genevois, par une modification de l'article 11 de ses statuts à savoir « gestion du service d'eau potable qui comprend la production, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la réalisation de tous travaux et études nécessaires dans ce domaine.. »

La compétence sera exercée à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ces modifications ont été présentées et approuvées lors de la réunion du Conseil Communautaire du 26 mars 2012.

Pour que cette modification soit adoptée, les 2/3 des communes adhérentes à la CCG représentant la 1/2 de la population ou inversement doivent approuver cette modification. Or, la plupart des grandes agglomérations (St Julien, Valleiry,...) ont déjà confié la gestion de l'eau à des sociétés privées (affermage) ce qui représente 66 % de la population de la CCG. Pour ces communes, il n'y aura donc aucun changement, le service de l'eau étant déjà « extériorisé ».

M. le Maire indique que l'acquisition de la compétence Eau par la CCG permettrait de disposer d'une vision plus globale du réseau. Actuellement, la commune de Savigny fournit environ 50 % de la consommation et les autres 50 % sont fournis par la CCG.

Le service de l'eau à Savigny, est, aujourd'hui, en partie, géré par les élus, mais est-ce que ce type de gestion pourra toujours être assurée à l'avenir ?

Les élus s'interrogent également sur le prix de l'eau qui sera pratiqué par la CCG. La CCG a annoncé un prix TTC de 1,74 euros le m³ en 2012 y compris les taxes, abonnement et basé sur une consommation de 120 m³ (équivalent au prix pratiqué à Savigny) pour atteindre en 2021, le prix de 1,90 m³. A Savigny, une tarification préférentielle est pratiquée pour les consommations à des fins professionnelles (concerne essentiellement les agriculteurs). Or, la CCG ne pourra pas appliquer de tarifs préférentiels pour une seule catégorie socio professionnelle.

Le problème de la Défense Incendie, qui demeure police du Maire, est également soulevé.

Enfin, Monsieur le Maire précise que 80 % du réseau d'eau à Savigny a moins de 30 ans, Savigny va donc remettre à la CCG un réseau en bon état, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres communes. Et pour palier ce différentiel, il n'est pas prévu d'instaurer un « droit d'entrée ». Enfin M. le Maire rappelle que l'eau est un besoin vital et que les contraintes sont de plus en plus importantes.

Entendu cet exposé et après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal se prononce contre la proposition de nouveaux textes de statuts de la CCG (à 8 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions) pour les motifs suivants :

- l'absence de tarifs préférentiels pour les consommations à des fins professionnelles,
- la crainte que le prix du m³ d'eau annoncé ne soit pas garanti à moyen et long terme,
- la défense incendie demeurant une compétence communale,
- l'abandon d'un réseau d'eau renouvelé à 80 % sans contre partie financière.

II. SIGETA : motion contre le projet de puits de recherche de gaz de schiste sur l'aire d'accueil à Viry.

Un permis de forage a été accordé le 28 mai 2009 par l'Etat au bénéfice de la Société eCORP France Limited pour la prospection et recherche de gaz de schiste couvrant une surface d'environ 932 km², entre le pays de Gex et Annecy, comprenant l'ensemble du Canton de St Julien-en-Genève.

Le puits d'exploration HU2 653 est situé sur le territoire de la commune de Viry et plus précisément sur l'aire d'accueil intercommunale construite sur un terrain appartenant au SIGETA.

Les élus composant le SIGETA (56 Maires et 4 Présidents d'E.P.C.I.) rappellent que cette aire a été créée pour respecter la loi Besson en matière d'accueil des gens du voyage. Il s'agit d'un établissement recevant du public. Cette aire accueille 32 familles.

Des fonds publics ont été mobilisés : subvention de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil Général de Haute-Savoie, du F.A.S. (Fonds d'Action Sociale), contribution de 56 communes adhérentes, à titre individuel ou par le biais de leurs E.P.C.I. respectifs.

Considérant tous ces éléments, le Conseil Municipal de Savigny,

- **S'élève contre tout forage, toute recherche, toute exploitation liés au gaz de schiste et interdit toute pénétration sur l'ensemble du tènement foncier lui appartenant à Viry,** hormis les Elus, personnes et personnel liés à l'accueil des familles du voyage, et entreprises habituelles liées au bon fonctionnement de l'aire,
- **S'INSURGE également contre tout forage, toute recherche, toute exploitation liés au gaz de schiste qui pourraient être pratiqués à proximité, mettant en péril l'environnement et la destination de ses installations.**

III. Cession de terrain à Cessens (parcelle A 73).

Lors de l'arpentage de la propriété de Mme HORVAT-FUMEX à Cessens, le géomètre a proposé de régulariser le tracé du chemin longeant la propriété (parcelle A 73) au profit de la commune de Savigny. Le Conseil Municipal approuve cette cession gratuite de 30 m² de terrain (8 m² au sud ouest et 22 m² au nord de la parcelle A 73).

IV. Protection sociale complémentaire des agents : mise en œuvre d'une participation financière / mandat donné au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie pour conduire une procédure de consultation.

Le Conseil Municipal décide de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents au titre des risques santé et prévoyance dont le montant évalué est compris entre 10 et 100 euros par agent et décide de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie pour qu'il mette en place la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation.

V. Informations diverses

➤ **Sécurisation des hameaux :**

Un bureau d'études sera consulté pour la rédaction d'un dossier de consultation des entreprises.

➤ **Intercommunalité.**

▪ **Association Passage**

Le J- Bus intervient sur les 17 communes de la CCG essentiellement les mercredis, samedis et jours fériés. Une permanence a été mise en place à St Julien pour accueillir les jeunes. L'association constate une recrudescence des problèmes liés à l'alcoolisme. Les jeunes sont très motivés par les chantiers d'été, un appel est donc lancé auprès des communes pour la réalisation de ces chantiers. Les éducateurs de rue travaillent de plus en plus avec les collègues, ils aident les jeunes à trouver des maîtres de stage. Les membres de l'association souhaitent être prévenus lors de l'organisation de manifestations.

▪ **La Commission Sociale** a étudié le devenir de la petite Enfance.

Un bilan des modes de gardes sur le territoire de la CCG a été présenté : micro-crèches, jardin familiale, multi accueil, assistantes maternelles. Le nombre de place d'accueil de la petite enfance en secteur public est de 195 places et devra atteindre en 2015, le nombre de 255.

La CCG étudie la possibilité d'acquiescer la compétence petite enfance afin d'optimiser le service, de disposer d'un interlocuteur unique, d'harmoniser les salaires et disposer de plus de subventions. Cette nouvelle compétence pourrait devenir effective en janvier 2014.

- **Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) :** Savigny est concerné par les corridors biologiques (pinèdes et passage du gibier près des zones humides). Un refuge pour les chauves-souris va être installé dans le clocher de l'Eglise.

➤ Urbanisme.

L'Assemblée prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :

- Permis de Construire LORUSSO Giuseppe – Nyoux : création d'un garage en sous-sol
- Déclaration Préalable FONTAINE-VIVE Bernard - Cessens : panneaux photovoltaïque.
- Déclaration Préalable VIZZANOVA Jean - Cessens : panneaux photovoltaïque.

➤ Divers.

▪ Cimetière

Un nouveau bassin en granit sera commandé afin de remplacer celui existant endommagé par le gel.

▪ **Le Voyages des Aînés** est organisé cette année par la commune de Jonzier et aura pour objet la visite de la Fonderie PACCARD à Annecy suivie d'un repas à Manigod.

Le Maire,
Christian BURNIER.

